Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_156-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 novembre 2023)

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. AUSSANT, DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : M. AUSSANT à M. MARTIN
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON
Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : TOURISME - VELOROUTE ET VOIE VERTE – CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES D'ARUDY, ISESTE ET LARUNS

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Le tracé de la véloroute et voie verte de la vallée d'Ossau emprunte des parcelles du domaine privé des communes, des chemins ruraux et des routes communales ouvertes à la circulation.

C'est le cas des communes d'Arudy, Iseste et Laruns, l'itinéraire traversant des parcelles privées, des chemins ruraux et des portions de voies communales partagées.

Une convention avec chaque commune est donc nécessaire afin notamment de définir les conditions dans lesquelles les équipements créés par la Communauté de Communes dans le cadre de ce projet seront entretenus (revêtement, bas-côtés, signalisation verticale et horizontale, mobilier,…).

Les projets concernant les portions situées sur les communes d'Arudy, Iseste et Laruns sont présentés.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- ENTERINE les projets de conventions annexés à la présente ;

- AUTORISE le Président à les signer.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON